

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 5 mars 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Louisa Gobeil, Sylvie Hénault-Marcil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout et Jean-Marie Depont.

Est absent : Gino Cameron

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général-secrétaire trésorier.

Mot de bienvenue.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance.

Résolution n° 40-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants au varia:

- 14.1 Les Loisirs de Palmarolle – Demande d'utilisation du circuit routier;
- 14.2 Les Loisirs de Palmarolle – Demande de prêt de la petite salle du centre municipal;
- 14.3 Urbanisme : mandat d'une offre de service;

L'ordre du jour se lira comme suit :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2012;
- 3. Correspondance;
 - 3.1 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec;
- 4. Reddition des comptes à payer de février 2012;
- 5. Rapport des membres du conseil;
- 6. Parole au public;
- 7. Renouvellement du règlement d'emprunt 205;
- 8. Stationnement interdit le long de la salle municipale du côté nord;
- 9. Formation;
- 10. Rapport Schéma couverture de risque;
- 11. Autorisation M.R.C.
- 12. Affectation carrière et sablière;
- 13. Renouvellement de la marge de crédit;
- 14. Varia;
 - 14.1 Les Loisirs de Palmarolle – Demande d'utilisation du circuit routier;
 - 14.2 Les Loisirs de Palmarolle – Demande de prêt de la petite salle du centre municipal;
 - 14.3 Urbanisme mandat d'une offre de service;
- 15. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 41-12 **Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2012**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2012 soit approuvé tel que présenté.

CORRESPONDANCE :

Club Bon Temps (Âge d'Or) de Palmarolle - Révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières

Dépôt de la décision du 3 février 2012 de la Commission municipale du Québec, confirmant la reconnaissance accordée, à l'égard de l'immeuble situé au 115 rue Principale à Palmarolle.

Résolution n° 42-12

Rapport des dépenses autorisées et des comptes à payer de février 2012 :

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté majoritairement;

Que les comptes à payer du mois de février 2012, soient acceptés tel que présentés, même si madame Carolle Hamel s'oppose au paiement de la facture de Maître Steve Fontaine, et que les comptes à payer de décembre 2011 et janvier 2012 qui ont été déposés en reddition de comptes aux séances régulières du 9 janvier 2012 et du 6 février 2012 soient également acceptés.

| FOURNISSEURS | CHÈQUES | MONTANT |
|---------------------------------------|-------------------|----------------|
| OMH de Palmarolle | AccèsD | 681.25 \$ |
| OMH de Palmarolle | AccèsD | 681.25 \$ |
| CLD de Palmarolle | AccèsD | 1 250.00 \$ |
| Bibliothèque | AccèsD | 2 625.00 \$ |
| Journal Le Pont | AccèsD | 1 000.00 \$ |
| Buro Concept | C1200100 | 56.47 \$ |
| Épicerie Marion et fils | C1200101 | 6.99 \$ |
| Quincaillerie Palmarolle | C1200102 | 390.11 \$ |
| Supérieur propane | C1200103 | 2.92 \$ |
| Garage Lacroix | C1200104 | 917.15 \$ |
| J.G.R. Ltée | C1200105 | 2 565.66 \$ |
| Abinord ltée | C1200106 | 512.71 \$ |
| Brigade des pompiers | C1200107 | 929.40 \$ |
| Roberge et fils | C1200108 | 884.08 \$ |
| Agence des douanes et du revenu | AccèsD | 1 746.10 \$ |
| Ministre du revenu du Québec | AccèsD | 4 196.60 \$ |
| Hydro-Québec | AccèsD | 10 629.25 \$ |
| Télébec ltée | AccèsD | 626.31 \$ |
| ADMQ | C1200110 | 1 213.33 \$ |
| Signotech | C1200111 | 389.13 \$ |
| Propane Nord-Ouest | C1200112 | 1 184.97 \$ |
| Prévention des incendies La Sarre | C1200113 | 56.00 \$ |
| Aréo-feu | M2012050 | 280.59 \$ |
| Station du coin enr. | C1200114 | 64.47 \$ |
| Fonds de l'information foncière | MRC | 3.00 \$ |
| Les entreprises Lobu Inc. | C1200115 (annulé) | 459.00 \$ |
| Conseil de la culture de l'A-T. | C1200116 | 60.00 \$ |
| Ministre des finances | C1200117 | 328.00 \$ |
| Produits pétroliers Harricana | C1200118 | 6 664.46 \$ |
| Comité inter de gestion des déchets | C1200119 | 8 319.93 \$ |
| Orizon mobile | C1200120 | 348.36 \$ |
| Câblevision | AccèsD | 81.59 \$ |
| SAAQ | C1200121 | 11 626.95 \$ |
| Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest | C1200122 | 122.42 \$ |
| Multilab Direct | C1200123 | 152.37 \$ |
| Garage Paul Têtu | C1200124 | 828.26 \$ |
| Machineries Horticoles d'Abitibi Inc. | C1200125 | 525.14 \$ |

| FOURNISSEURS | CHÈQUES | MONTANT |
|--|----------------|---------------------|
| Wolseley. | C1200126 | 634.75 \$ |
| Line Mercier | C1200127 | 22.40 \$ |
| Oriane Loyer | C1200128 | 25.00 \$ |
| Les Pétroles Carufel Inc. | C1200129 | 378.04 \$ |
| Tremcom | C1200130 | 51.74 \$ |
| Marcel baril ltée | Crédit | -723.87 \$ |
| Les entreprises électriques R. Richard | C1200131 | 208.11 \$ |
| Ministre des finances | C1200132 | 70.13 \$ |
| PRBF Technologies | C1200133 | 249.98 \$ |
| Aspirateurs pompes La Sarre | C1200134 | 412.25 \$ |
| Industries Wajax | C1200135 | 234.36 \$ |
| Kenworth | C1200136 | 767.70 \$ |
| Surplus du Nord | C1200137 | 244.77 \$ |
| Xérox | C1200138 | 410.85 \$ |
| Financière Banque Nationale | C1200139 | 9 255.25 \$ |
| Financière Banque Nationale | C1200140 | 7 897.40 \$ |
| Visa (Publications gouvernementales) | Direct | 31.45 \$ |
| Collard scie à chaîne Inc. | C1200142 | 311.80 \$ |
| Bell Mobilité | AccèsD | 131.79 \$ |
| Fiducie Desjardins | C1200143 | 812.91 \$ |
| A. Girardin Inc. | C1200144 | 331.82 \$ |
| Service mécanique Gilbert | C1200145 | 74.10 \$ |
| Gaétan Côté | C1200146 | 58.40 \$ |
| Xylem | C1200147 | 124.75 \$ |
| Steve Fontaine, Avocat | C1200148 | 423.12 \$ |
| Ferme du Rocher 2005 (senc) | C1200149 | 160.14 \$ |
| | TOTAL | 85 033.46 \$ |

AUTRES DÉBOURSÉS

| | | |
|-----------------------|--------------|---------------------|
| Marcel caron | Direct | 479.00 \$ |
| Carolle Hamel | Direct | 160.18 \$ |
| Louisa Gobeil | Direct | 160.18 \$ |
| Gislain Godbout | Direct | 160.18 \$ |
| Sylvie Hénault-Marcil | Direct | 160.18 \$ |
| Gino Cameron | Direct | 160.18 \$ |
| Jean-Marie Depont | Direct | 160.18 \$ |
| Gaétan Côté | Direct | 2 707.92 \$ |
| Autres employés | Direct | 8 566.73 \$ |
| | TOTAL | 12 714.73 \$ |

PAIEMENT TOTAL 97 748.19 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus font leur rapport.

PAROLE AU PUBLIC

Question provenant des gens de l'assistance.

Résolution n° 43-12 **Renouvellement du règlement d'emprunt 205**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 205 au montant de 1 931 412 \$ doit être renouvelé car le terme d'intérêt est à échéance;

Il est proposé par Louisa Gobeil appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité ce qui suit:

Que le directeur général, monsieur Gaétan Côté, soit autorisé à faire la demande de renouvellement et mandaté avec le maire monsieur Marcel Caron à signer les documents pour le renouvellement du dit emprunt.

Résolution n° 44-12 **Stationnement interdit le long de la salle municipale du côté nord**

ATTENDU QUE la Municipalité de Palmarolle a une servitude de passage du côté nord de la salle municipale tel que décrit au contrat de vente et servitude enregistré sous le no. 231207 et que l'une des conditions étant que l'entretien et la réparation de ce passage sont au frais de la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons un problème d'entretien en raison de véhicules fréquemment stationnés à cet endroit;

ATTENDU QUE nous avons une entente avec le propriétaire du terrain situé au nord de cette servitude de passage qui en fait également usage, pour qu'il déplace le stationnement de ses véhicules pour faciliter l'entretien de la servitude;

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement 176 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation ou des parcomètres indique une telle interdiction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu ce qui suit:

Que tout le côté nord de la salle municipale soit interdit au stationnement et que des panneaux de signalisation y soient installés. Les utilisateurs utilisant la salle de façon régulière en seront avisés.

Résolution N° 45-12 **Formation**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général assiste aux formations du 7, 14, 20 mars 2012 et que les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés sur présentation de preuves justificatives.

Résolution N° 46-12 **Rapport Schéma couverture de Risque**

ATTENDU QUE la MRC doit transmettre une copie de ce rapport annuel d'activités « consolidées », **intégrant les données de toutes les municipalités de l'Abitibi-Ouest**, au Ministre de la sécurité publique pour le 31 mars 2012;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer un *Rapport annuel d'activités 2011* en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou pas) au *Plan de mise en œuvre* du schéma.

En conséquence :

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la Municipalité de Palmarolle autorise le directeur général à transmettre une copie de ce rapport annuel d'activités conformément à l'action #11 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* (SCRSI) et, découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*,

Résolution N° 47-12 **Autorisation à la MRCAO de consulter les rapports d'incendie via l'extranet du Ministère de la Sécurité publique**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la Municipalité de Palmarolle autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à consulter les rapports d'incendie déclarés au ministère de la Sécurité publique via l'extranet.

Résolution N° 48-12 **Affectation carrière et sablière**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal affecte la somme de 13 739.19 \$ provenant de l'imposition des droits sur les carrières et sablières à l'entretien des chemins municipaux.

Résolution N° 49-12 **Renouvellement de la marge de crédit**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle demande au Centre financier aux entreprises de renouveler la marge de crédit au montant de 200 000 \$. Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Gaétan Côté soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Résolution N° 50-12 **Demande d'utilisation du circuit routier**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'organisme Les Loisirs de Palmarolle Inc. à utiliser le circuit routier de la rue du Domaine et du rang 8 Est pour leur activité Go les jambes qui aura lieu le 5 mai 2012.

Résolution N° 51-12 **Demande de prêt de la petite salle du centre municipal**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Carolle Hamel et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'organisme Les Loisirs de Palmarolle Inc. à utiliser gratuitement la petite salle du Centre municipal pour la tenue du camp de jour qui aura lieu en juillet et août 2012.

Le prêt de la salle est conditionnel à ce que les enfants soient en tout temps sous la surveillance d'un adulte responsable. Les Loisirs de Palmarolle devront laisser la salle propre avant de quitter le soir et ils devront assumer tous bris ou dégâts causés par leurs activités.

Résolution N° 52-12 **Urbanisme : offre de service**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à demander une offre de service à la firme AECOM pour des travaux d'urbanisme en lotissement, réglementation, conseil en circulation, stationnement et signalisation.

Résolution n° 53-12 **Motion de félicitations pour madame Marguerite Couture**

Il est proposé par Jean-Marie Depont secondé par Ghislain Godbout et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle envoie une lettre de félicitations à Madame Marguerite Couture pour les hommages reçus de la Commission scolaire du Lac Abitibi en janvier dernier et à l'Assemblée nationale le 15 février 2012, suite à la déclaration en Chambre du député d'Abitibi-Ouest, Monsieur François Gendron.

Nous désirons également la remercier pour son implication et son dévouement en tant que commissaire à la Commission Scolaire du Lac Abitibi, au conseil d'établissement de l'école Dagenais, au conseil d'administration du Centre local de développement et celui de la Société d'aide au développement des collectivités d'Abitibi-Ouest, ainsi que son implication au sein de nombreux organismes locales dont la Fabrique de Palmarolle.

Résolution n° 54-12 **Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier